



Cour de France.fr / Vie quotidienne / Médecine, sciences et savoirs / Ouvrages avant 1800 / Déclaration du Roy qui explique ce qui sera observé par les Juges, lorsqu'il se trouvera des Cadavres dans les Rues de Paris, dans la Rivière et autres endroits, pour avoir connoissance de la cause de leur mort

**R. Goulard**

**Déclaration du Roy qui explique ce qui sera observé par les Juges, lorsqu'il se trouvera des Cadavres dans les Rues de Paris, dans la Rivière et autres endroits, pour avoir connoissance de la cause de leur mort**

Document. Source : Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine

**R. Goulard, « Déclaration du Roy qui explique ce qui sera observé par les Juges, lorsqu'il se trouvera des Cadavres dans les Rues de Paris, dans la Rivière et autres endroits, pour avoir connoissance de la cause de leur mort » , dans Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine, n° 27, 1933, pp. 57-58.**

**Extrait du document**

Donnée à Fontainebleau, le 5 septembre 1712.

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Nous avons esté informez qu'il se trouve fréquemment dans notre bonne Ville de Paris, dans les faubourgs et dans les lieux circonvoisins, principalement dans ceux qui sont situez près de la Rivière, des Cadavres de personnes, qui ne sont pas mortes de mort naturelle, et qui peuvent mesme estre soupçonnées de s'estre défaites elles-mesmes.

[Lire la suite \(medic@\)](#)